

# Les formations du réseau des producteurs bio d'Auvergne Rhône-Alpes



• **BIO 63** •  
Les Agriculteurs **BIO** du Puy-de-Dôme



## CONDUITE D'ÉLEVAGE ET ALIMENTATION DES PORCS BIO

### ● INTERVENANT :

**Denis FRIC** - Vétérinaire homéopathe spécialiste des porcs bio et porcs plein air

### ● OBJECTIFS :

- Savoir appréhender globalement un élevage porcin en bio.
- Mesurer les principales contraintes à la création d'un atelier porcin.
- Déterminer les facteurs de risques et les facteurs limitants de son élevage.
- Utiliser au maximum les matières premières produites sur la ferme et équilibrer son alimentation.
- Gérer ses problèmes sanitaires par l'approche globale de son système et la recherche de l'équilibre
- Acquérir les compétences techniques nécessaires à la réussite d'un atelier porcs



### ● PRE-REQUIS : Aucun

### ● PUBLIC VISE : Eleveurs auvergnats avec un atelier porcs bio en activité ou en projet.

### ● DATE - DUREE : 2 jours – 27 et 28 octobre 2020 – De 9h30 à 17h30

### ● LIEU : Secteur nord-est Cantal

### ● MODALITES DU DEJEUNER : A définir (restaurant ou repas partagé suivant lieu)

Inscription et renseignements auprès de :

**Bio 63 (Marie REDON) – 04 73 44 45 28 – 06 07 11 36 84 / marie.bio63@aurabio.org**

(Organisme de formation enregistré sous le n°83 63 04553 63

Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'état)



# PROGRAMME DE LA FORMATION



## JOUR 1 – 27/10/2020

**Matinée : 9h30 – 13h – En ferme**  
**Après-midi : 14h – 17h30 – En salle**

### Objectifs :

- Se confronter en situation à la réalité d'un élevage (naisseur et/ou engraisseur) et de ses contraintes alimentaires.
- Se remémorer les points principaux du Cahier des Charges de l'élevage de porc Bio
- Découvrir et approfondir ses connaissances des normes d'alimentation des porcs
- Savoir concilier choix des races et objectifs de commercialisation
- S'interroger sur le passage à une alimentation 100% Bio (prévue dans les évolutions du cahier des charges monogastriques bio)

### Contenus :

- *Vérfications des connaissances et des attentes des stagiaires en fonction de leur projet de création d'atelier ou d'atelier existant.*
- *Présentation par l'éleveur accueillant de sa ferme et de l'atelier porc.*
- *Visite de la ferme en abordant les différents stades physiologiques, leurs contraintes, l'alimentation et en particulier les pratiques de l'éleveur que ce soit au niveau alimentaire ou sanitaire*
- *Les bases de l'alimentation des porcs*
- *Les différentes races (et les choix génétiques), leurs caractéristiques et les conséquences alimentaires*
- *Les modes de commercialisation et leurs conséquences sur les pratiques alimentaires*
- *Les difficultés à se fournir en matières premières*
- *La gestion des aliments produits à la ferme : Achat d'aliments complets ou fabrication d'aliments à la ferme ?*

## JOUR 2 - 28/10/2020

**Matinée : 9h30 – 13h – En ferme**  
**Après-midi : 14h – 17h30 – En salle**

### Objectifs :

- Echanger sur des pratiques, sur la réalité d'un élevage (naisseur et/ou engraisseur) et sur ses contraintes sanitaires
- Découvrir les principales pathologies du porc
- Intégrer les contraintes imposées par la législation sanitaire des élevages porcins
- Se débrouiller face à des pathologies courantes
- Savoir mettre en place des actions préventives dans le cadre de l'approche globale de la santé de l'élevage

### Contenus :

- *Présentation par l'éleveur accueillant de sa ferme et de son atelier porc*
- *Visite de la ferme en abordant principalement les aspects sanitaires liés à la mise-bas, à la période du sevrage, à l'alimentation*
- *Présentation et discussions sur les pratiques sanitaires de l'éleveur au niveau traitement et prévention.*
- *Echanges avec l'éleveur et les participants pour mettre en évidence les contraintes, les facteurs de risque et les améliorations possibles à apporter.*
- *Les principales pathologies et la législation*
- *Les médecines naturelles : utilisation dans des cas de pathologies courantes*
- *Les actions préventives possibles*



## Modalités d'inscription



- ▶ Nos formations sont ouvertes à tous les agriculteurs, conjoints collaborateurs, aides familiaux, cotisants solidaires, et aux personnes en cours d'installation.
- ▶ **Accessibilité** : La partie théorique de nos formations est accessible aux personnes handicapées. Pour la partie en ferme, merci de nous contacter pour organiser au mieux votre participation.
- ▶ Pour participer, il est demandé d'être **adhérent** de l'association (ou d'un autre groupement bio) si vous résidez dans un autre département). Si vous ne souhaitez pas adhérer à l'association, vous pouvez alors devenir « **membre sympathisant** » (36 € TTC/an), ce qui vous ouvre l'accès à toutes les formations d'un autre groupement bio.
- ▶ Pour les **salariés agricoles** ou pour **tout autre public**, l'inscription est possible mais dépend du nombre d'inscrits : nous contacter pour connaître les possibilités de prise en charge.
- ▶ L'inscription préalable est obligatoire **et un chèque de caution** vous est demandé. Celui-ci vous sera restitué à l'issue de la formation si présence effective à la totalité de la formation.



### Le crédit d'impôt formation

Les entreprises imposées d'après leur bénéfice réel peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt calculé sur les dépenses engagées pour la formation de leurs dirigeants. Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaire du SMIC dans la limite de 40h/année civile/entreprise.

**Pour en bénéficier** : lors de votre déclaration d'impôts, renseigner la déclaration spéciale (Formulaire N° 2079-FCE-FC-SD téléchargeable sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)) et reporter le montant de crédit d'impôt sur l'imprimé de la déclaration. Déposer cette déclaration à la direction générale des impôts. L'attestation de présence remise par l'association en fin de formation est à conserver, elle vous servira de pièce justificative.



### Le service de remplacement

La participation à des formations vous donne droit au service de remplacement et à une aide diminuant le coût de la journée de remplacement. Pour cela, il faut être adhérent au service de remplacement et être remplacé dans les trois mois qui suivent l'absence. L'attestation de présence à la formation vous servira de pièce justificative.

### INDICATEURS DE RESULTATS DE NOTRE ACTIVITE DE FORMATION :

163 bénéficiaires formés et une satisfaction globale de 8.4/10 en 2019

**Une attestation de participation vous sera délivrée en fin de formation**

# Bulletin d'inscription

A retourner à Bio 63 avant le 14/10/20

Formation « Conduite d'élevage et alimentation des porcs bio »



● **BIO 63** ●

Les Agriculteurs **BIO** du Puy-de-Dôme

Nom :

Prénom :

Entreprise :

Date de naissance (exigée par VIVEA) :

Adresse :

CP :

Ville :

Tél. :

E-mail :

Par rapport aux objectifs et au contenu prévisionnels de cette formation, quels sont mes besoins :

-  
-  
-

**COCHER LE TABLEAU CI-DESSOUS ET ENVOYER LES PIECES AVEC CE BULLETIN**

			PIECES A JOINDRE	COCHER
<b>Pour tous</b>			Chèque de caution de 72€ TTC (36€ TTC/jour de formation)	X
Je suis éligible au Vivéa*	- Producteurs installés	Adhérent Bio 63 ou adhérent formation	Gratuit	
	- Porteurs de projet avec formation inscrite dans PPP	Non adhérent Bio 63 ou formation	Chèque d'adhésion Bio 63 ou chèque formation annuel de 36€ TTC	
Je ne suis pas éligible au Vivéa	- Producteurs installés	Adhérent Bio 63 ou adhérent formation	84€ TTC/jour de formation	
		Non adhérent Bio 63 ou formation	84€ TTC/jour de formation + chèque d'adhésion Bio 63 ou chèque formation annuel de 36€ TTC	
	- Autres statuts (salariés agricoles, artisans, vétérinaires...)	Adhérent Bio 63 ou adhérent formation	84€ TTC/jour de formation	
		Non adhérent Bio 63 ou formation	168€ TTC/jour de formation	

\*Les formations sont financées par vos cotisations aux fonds VIVEA et dans certains cas par l'Europe (fonds FEADER). **Merci cependant de vérifier que vous êtes bien à jour de vos cotisations MSA** car nous avons dû faire face à de nombreux refus de paiement qui pénalisent les comptes de l'association.

Fait à :

Le :

Signature :